

REGLEMENT COURSE Contre la montre par Équipe

UN PIED DEVANT L'AUTRE 2021

Parcours : la course nature en équipe de 4 contre la montre mesure 14km à travers la campagne de Baguer Morvan. Le départ sera donné à partir de 11h30 au terrain des sports. Il y aura un départ toutes les 2minutes

Inscriptions : **100 équipes maximum.** Épreuve ouverte à tous et à toutes (nés avant le 27/11/2003), licenciés, non licenciés. Le dossier complet est à renvoyer par courrier avant le 21 novembre 2021 à: Jean Michel OHIER 39 rue de Legeard 35120 Dol de Bretagne, ou sur le site **NEXTRUN.FR**. Les droits d'inscription sont de **50.00€** avec possibilité d'inscription sur place s'il reste des places disponibles. Pour tout engagement, la photocopie du certificat médical est obligatoire datant de moins d'un an à la date de la course, et précisant une non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (Pas de licence d'un autre sport). Le retrait des dossards a lieu le samedi matin 27 novembre à partir de 11h à la salle des sports de Baguer-Morvan. Un dossard par équipe est remis au capitaine.

Règles sanitaires : Les règles sanitaires exigées par les autorités le jour de la course, seront strictement appliquées par les organisateurs; (à ce jour, 1/10/2021, le passe sanitaire est obligatoire pour accéder au stade et participer à la compétition).

Ravitaillement : à 7 km et à l'arrivée

Classement : Général, par catégorie et par club ou association et un classement challenge entreprise. Chaque équipe devra franchir la ligne d'arrivée ensemble et le chrono sera pris sur le dernier des 4 coureurs.

Lots : coupes aux 3 premières équipes et à la première équipe du challenge entreprise lots à tous les participants.

Annulation de l'épreuve : En cas de force majeure, catastrophe naturelle, mauvaise météo, obligation sanitaire ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Assurance : L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance. Les athlètes licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Sécurité : Celle-ci est assurée par des bénévoles et une ambulance.

Droits à l'image : Le Comité d'organisation se réserve le droit, et sans contrepartie, d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles réalisées lors de la course pour les besoins de ses différentes publications.

Publications des résultats sur Internet : Les coureurs qui ne souhaitent pas que leur nom soit mentionnés sur internet doivent prévenir le comité d'organisation avant le départ de l'épreuve.

CNIL : Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations